



Office Central de la Coopération à l'École

Association 1901 reconnue d'utilité publique

Association départementale OCCE de la Seine-St-Denis,
63, allée du Colonel Fabien 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
Tel : 09 50 59 93 94 - Fax : 01 48 50 27 10 - Courriel : ad93@occe.coop
Site Internet : <http://www.occe93.net/>

Pédagogie coopérative

Prêt de matériel

<u>Elémentaire</u>	Elé n°
<u>Maternelle</u>	Mat n°
<u>DIV</u>	Div n°

Mode d'emploi :

1. Téléphoner au 09 50 59 93 94 pour vous assurer de la disponibilité du matériel que vous souhaitez emprunter.
2. Confirmer la réservation par écrit, avec cette **fiche dûment remplie**, accompagnée d'un **chèque de caution de 100 euros** libellé à l'ordre de l'OCCE 93. Cette confirmation doit nous parvenir dans **les quinze jours qui suivent votre appel téléphonique**.
3. Les délais des prêts peuvent varier d'une semaine (le plus courant) à deux mois (si vos projets le nécessitent), en fonction du matériel.

ATTENTION : LES COOPÉRATIVES DOIVENT ÊTRE EN RÈGLE !
CRF et affiliation à jour.

NOM du responsable de l'emprunt :

NOM de l'école :

ADRESSE : Courriel :

TÉL (école) : TÉL (personnel) :

DIV : N° CONTRAT ASSURANCE (MAIF, MAE, AUTRE) :

Sollicite, auprès de l'OCCE, un prêt de (description du matériel) :

Lieu d'utilisation :

- **Attention, pour les sonos, venir à 2 personnes obligatoirement.**
- **Retours et sorties sur rendez-vous.**

Sortie le mercredi : de 10h30 à 12h00 (au plus tôt)	Jour précis d'utilisation :	Retour le mercredi : De 9h00 à 10h30 (au plus tard)
--	--------------------------------------	--

Rappel : Pour les jeux de kermesse : voir site OCCE 93

Merci de penser aux collègues en respectant les dates et horaires de retour.

Le chèque de caution est récupérable

si le matériel emprunté est rendu dans les temps et en bon état. Dans le cas contraire, la caution sera versée sur le compte de la coopérative qui aura été gênée (décision du C.A. du 31/01/94)